28/01/2025

Fiche Cadres

Volontaire fédéral·e : carte d'identité

Carte d'identité (I7)

Responsable politique	Rôle responsable
AnF Cadres et collaborateurs fédéraux	Cercle Soutien des bénévoles
Thématique ForCaCo	**Pilier du Cap(s)**
Je connais le scoutisme et le mouvement	Vie du mouvement

Raison d'être de la fonction

Le ou la volontaire fédéral·e (VoF) soutient les cadres dans leur mission de participation à la vie du mouvement ou sur une thématique spécifique (un pôle ou un groupe de travail).

Conditions d'admission à la fonction[1]

- Avoir 18 ans au moins
- Avoir un intérêt pour la thématique du pôle ou du groupe de travail (GT)
- Être motivé·e par le fait de donner un coup de main sur un pôle ou un GT

NB : Tous les pôles et GT ne sont pas ouverts aux animateurs et animatrices. Pour savoir lesquels leur sont ouverts, il faut se référer aux fiches de présentation sur la page du site.

Procédure d'accession à la fonction

Le ou la VoF est nommé·e par la présidence fédérale sur proposition du pilote politique (PilPol) du pôle ou du GT qu'il ou elle souhaite intégrer. Auparavant, il ou elle aura signé le Code qualité des adultes (CQA) et aura mis à la disposition de la fédération un extrait de casier judiciaire modèle 2, vierge, daté de moins d'un mois.

Le volontaire fédéral est nommé pour un an.

[1] Règlement fédéral

Foulard de la fonction

Mauve à liseré blanc.

Son engagement

Responsabilité de son engagement

Le ou la VoF agit sous la responsabilité des pilotes de l'évènement ou du pôle auquel il ou elle prend part.

Redevabilités de son engagement

Le ou la VoF s'engage à soutenir les cadres en :

- participant à la vie du mouvement que ce soit en prenant une part active dans un GT, un pôle ou un évènement ;
- prenant soin de lui et des autres.

Périmètre de son engagement

Les périmètres d'action, en tant que VoF, sont :

- le pôle ou le GT dans lequel il ou elle s'investit ;
- le cas échéant, l'évènement au service duquel son GT est.

Encadrement et soutien dans son engagement

Pour le soutenir dans son engagement, le ou la VoF peut spécifiquement compter sur :

- les pilotes politique et opérationnel·e du GT ou du pôle dont il ou elle est membre ;
- son animateur ou animatrice fédéral·e (AnF) d'unités.

Outre ce soutien humain, le ou la VoF est invité·e à la Rentrée du mouvement afin de découvrir les actualités du mouvement et de rencontrer les autres bénévoles de la structure d'encadrement.

Il ou elle a également accès au site des cadres ainsi qu'à l'équipe Teams de l'évènement qu'il ou elle aide à organiser ou du pôle auquel il ou elle participe.

Donner son avis

Tout avis ayant pour intention de faire avancer le mouvement est le bienvenu. Que cela concerne son fonctionnement, un projet, une décision..., le ou la VoF peut toujours donner son avis. Pour que celui-ci soit entendu, il ou elle veille à le donner à la bonne personne : le ou la pilote politique concerné·e, la présidence, un·e membre du conseil fédéral...

Par contre, bien que tout le monde puisse donner son avis, tout le monde ne décide pas tout. Pour savoir quel organe a le mandat de décider quoi, le ou la VoF se réfère au règlement fédéral.

Pour aller plus loin dans la fonction :

Appelle l'AnF en charge du soutien des cadres et collaborateurs fédéraux ou la présidence fédérale.

Pas d'accord ?

Interpelé·e par le contenu de cette fiche ? Tu n'es pas d'accord ? Discutons-en.
Contacte le ou la responsable politique de celle-ci pour en discuter.